

Signature du marché public relatif à la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Inter-Chantiers (OPCIC) dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur les Hauts de Creil

**Direction des finances et commande publique
Service Marchés publics**

Le maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2124-2 ; R2124-2 1° et R2161-2 à 5 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif à la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Inter-Chantiers (OPCIC) dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur les Hauts de Creil ;
- Vu la date limite de remise des offres fixée au 12 mars 2024 à 12 heures ;
- Vu les critères de jugement des offres ;
- Vu les rapports d'analyse des offres en date du 5 avril 2024 ;
- Vu le procès-verbal de la CAO en date du 14 mai 2024 ;

■ **Considérant :**

Qu'après analyse, l'offre du groupement d'entreprises composé des sociétés PERSPECTIVES URBAINES ET SOCIALES / CRONOS CONSEIL a été considérée comme économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

■ **Décide :**

Article 1 : D'attribuer le marché public la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Inter-Chantiers (OPCIC) dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur les Hauts de Creil au groupement d'entreprises suivants :

Rôle	Désignation de l'attributaire
Mandataire	Raison sociale : PERSPECTIVES URBAINES ET SOCIALES SIRET : 508 141 462 00046 Siège social : 4 impasse des raux 27120 LE CORMIER
Co-traitant	Raison sociale : CRONOS CONSEIL SIRET : 497 527 697 00021 Siège social : 26, rue du Buisson Saint Louis 75010 PARIS

Article 2 : Le marché est conclu à prix mixtes :

- Partie forfaitaire : 29 750 € H.T
- Partie à bons de commande :
 - Minimum : sans
 - Maximum : 250 000 € H.T

Article 3 : Le marché est conclu pour une durée de 8 ans à compter de sa date de notification.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 060-216001743-20240516-DCRG2024258-AU

S²LOW

Article 4 : D'imputer les dépenses aux comptes prévus à cet effet du budget de la Ville,

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 7 : Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.

A Creil,

Jean-Claude VILLEMAIN
Maire de Creil,
Président de l'ACSO.



Signé électroniquement par : Jean-Claude VILLEMAIN
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : Maire de Creil, Président du C.C.A.S.

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

16 MAI 2024